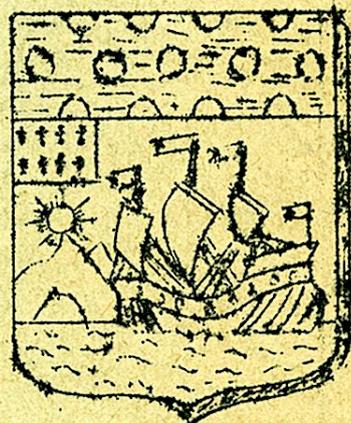


AMICALE
DES
REFRACTAIRES
AU S.T.O.



ARSENAL DE LORIENT

Compte courant postal 2 614 94 Nantes
siège social 22 rue Claire Droneau LORIENT

BULLETIN INTERIEUR

L'histoire de LORIENT et de son ARSENAL pendant l'occupation
allemande de juin 1940 au 10 août 1944

Les pressions sur les Réfractaires

Les Résistants et leur action

La position de la Direction des Industries Navales
et le Service du Travail Obligatoire

Ce bulletin est édité pour servir à rétablir la vérité
sur la position prise par les ouvriers et les cadres de
l'arsenal de Lorient après les lois et décrets du gou-
vernement de Vichy instituant le Service du Travail Obli-
gatoire, et pour défendre les intérêts des Réfractaires

Camarades Réfractaires, Résistants,

La D.C.A.N. ne vous a pas défendu après la Libération, votre confiance en elle vous a fait perdre de nombreux avantages en particulier :

- le redressement financier après la réintégration,
- la reconnaissance officielle de votre position de REFRAC-TAIRE, qui ne peut être reconnue que par l'attribution officielle d'une carte délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
- votre droit à pension pendant la période de réfractoriat, un grand nombre de camarades ont payé pour faire valider ce temps, alors que les services reconnus officiellement sont considérés comme service militaire actif, donc rentrent pour le calcul de la pension, même sont payés pour les camarades au dessus de la durée légale.

Vous devez connaître que la caisse des dépôts et consignations à refuser de prendre en compte, pour votre pension, le temps que vous avez validé.

Soyez convaincus que la D.C.A.N. ne fera rien pour vous aider, vous connaissez les motifs qui l'en empêchent, ils seront développés dans ce bulletin.

Renseignez-vous sur l'état de vos services, nous sommes convaincus que vous comprendrez qu'il est indispensable de vous unir dans l'Amicale des Réfractaires du S.T.O. de l'Arsenal de Lorient.

De nombreux livres, de nombreux rapports, ont été écrits sur la Résistance dans le Morbihan, sur les crimes et les tortures accomplis par les allemands, mais aucun des auteurs ne s'est penché sur le combat des Réfractaires, et très peu sur les combats de la clandestinité, période qui fut la plus cruelle.

Nous nous devons, afin de faire connaître l'action clandestine, de rassembler nos souvenirs et d'expliquer ce qui s'est réellement passé dans la région lorientaise et en particulier à l'Arsenal de Lorient avant le débarquement de Normandie.

Nous savons que nous plairons pas à tout le monde, que certains collaborateurs se reconnaîtront, que les avis seront partagés sur certains autres, ce que nous dévoilerons sera la VERITE TOUTE NUE, même si celle ci fait mal.

.../...

Ce bulletin intérieur a été édité dans le but de vous défendre et de faire valoir vos droits.

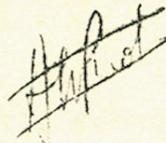
Nous qui avons refusé de mettre notre technique au service de l'occupant, nous devons rétablir la vérité sur les événements survenus sous l'occupation.

Nous devons rétablir la vérité :

- pour faire connaître la véritable figure de la Résistance dans l'Arsenal,
- pour confondre les collaborateurs , qui ont été beaucoup plus avantagés que nous,
- pour démasquer les soi-disant "CHAMPION DU DOUBLE JEU"
- pour répondre aux mensonges écrits par le Général nazi FARMBARCHER et repris par le capitaine de frégate AUBERTIN
- pour expliquer le martyr de notre ville dévastée,
- pour montrer le courage des patriotes et l'injustice dont ils sont l'objet.

Confiez nous les documents en votre possession, contez vos souvenirs, nous les publierons dans ce bulletin.

Bien amicalement



Albert LE PRIOL
Président de l'Amicale des
Réfractaires
Secrétaire Départemental
Général de l'A.N.A.C.R.

Quelques précisions sur ce qui s'est passé
à la D.C.A.N.

Après la Libération du Morbihan, le 10 août 1944, les ouvriers licenciés pour faits de Résistance, ceux qui ont refusé de travailler pour les occupants, ceux qui ont été contraints au travail, sont venus en permission et ne sont pas repartis, en résumé tous ceux qui ont vécu en marge des lois du gouvernement de Vichy, ont été mis dans l'obligation de fournir un dossier complet, au service main d'oeuvre de la D.C.A.N., en vue de leur ré-intégration.

Ces ouvriers avaient vécu traqués pendant de longs mois, certains se trouvaient démunis d'argent et de vêtements, ils ne demandaient qu'à reprendre rapidement le travail.

Ils eurent de très grandes difficultés à réunir des preuves de leur action.

A l'époque il n'y avait qu'une catégorie de Résistants, les lois, décrets, statuts, n'avaient pas encore été votés.

Ils furent trompés, la marine s'étant chargée de prendre les dossiers, d'effectuer les enquêtes et de classer les différents cas.

Il y eut de nombreuses circulaires marine, dans les dernières la D.C.A.N. se chargeaient du dépôt des dossiers à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, afin que les dépositaires puissent faire reconnaître officiellement leur droit.

Mais il y avait des intérêts à sauvegarder, aussi la D.C.A.N. ne transmettait qu'une infime partie des dossiers.

Quelques Résistants-Réfractaires ont obtenu le redressement financier, des récompenses pour leur activité pendant l'occupation entre 1946 et 1948, certains ont même obtenu 3 échelons supplémentaires, mais ils risquent de perdre le redressement administratif s'ils ne sont pas en possession de la carte de Réfractaire ou de certificats officiels émanant soit de l'Office des A.C.V.G. soit de l'autorité militaire.

Les plus nombreux n'ont rien reçu, ont payé pour valider leur absence, n'ont pas de cartes officielles, donc ils risquent de perdre le redressement administratif, refusé par la caisse des dépôts et consignations.

Actuellement, une circulaire intérieure de l'Office des A.C.V.G., la 2534 ON du 23 octobre 1962, copie jointe, pourrait nous aider en partie à réparer l'injustice, mais elle n'est pas mise en application, et, ne le sera probablement jamais.

Il ne nous reste qu'à combattre énergiquement et dans la plus grande unité pour LA LEVEE DE TOUTES LES FORCLUSIONS

Albert LE PRIOL

Circulaire intérieure de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre N° 2534-ON du 23 octobre 1962

Objet: Attestation concernant les Réfractaires et les Personnes
Contraintes au Travail en pays ennemi.

Mon attention a été appelée sur les difficultés que rencontrent certains vieux parents de Réfractaires ou de personnes contraintes au travail en pays ennemi pour obtenir une pension d'ascendant.

Les difficultés résident dans le fait qu'ils n'ont pas demandé, avant le 1er janvier 1959, le document reconnaissant cette qualité à leur fils défunt et que les requêtes de cette nature sont, depuis cette date, frappées de forclusions.

Par ailleurs, des salariés sur le point d'être admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite se voient refuser, pour le calcul de leur pension, la prise en compte de la période pendant laquelle ils ont été contraints au travail en Allemagne ou ont vécu en marge des règlements français ou allemands en vigueur durant l'occupation faute d'avoir déposé, avant le 1er janvier 1959, une demande de reconnaissance de l'un des titres cités en référence.

Dans ces conditions, et après accord avec mon collègue le directeur des pensions du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, je vous signale que les ascendants des personnes susvisées pourront, désormais, obtenir de nos services une attestation précisant que la qualité de personne contrainte au travail en pays ennemi ou de Réfractaire leur aurait été reconnue si la demande en avait été formulée dans les délais fixés par la loi.

Cette attestation fournie à l'appui de leur demande de pension permettra au service liquidateur de leur donner satisfaction

D'un usage exclusivement administratif elle ne donnera évidemment aucun droit au bénéfice du statut considéré, la forclusion ne pouvant être remise en question par la production d'un tel document.

Parallèlement à cette mesure bienveillante prise en faveur des ascendants, je ne m'opposerai pas à ce qu'une attestation identique soit délivrée aux administrations privées ou du secteur semi-public qui m'en feront la demande pour permettre à leurs salariés de régulariser leur situation en matière de retraite.

Vous trouverez jointes à la présente circulaire les modèles des attestations susceptibles d'être délivrées directement par vos services, sans avis de la commission départementale.

Les demandeurs seront invités par vos soins à compléter leur dossier.

Les cas particulièrement ardues pourront faire l'objet, par votre entremise, d'une consultation auprès de mes services pour suite à donner.

Les statistiques que vous adressez trimestriellement à Paris feront état des attestations délivrées et des demandes rejetées.

Le Directeur de l'Office National

J. PERNET

L'Arsenal de Lorient sous l'occupation nazie
par Albert LE PRIOL

JUIN 1940, les troupes allemandes envahissent la FRANCE, elles entrent à LORIENT le 20 juin.

Les réserves de mazout de LANESTER flambent et se déversent dans le Blavet, formant un incendie gigantesque.

Un petit groupe de marins, commandé par le Directeur, ou plutôt le Préfet maritime, tente d'arrêter l'ennemi aux 5 chemins de Guidel, tandis que les autres, parqués dans la cour du 3ème Dépot sont faits prisonniers.

Les allemands occupent l'Arsenal, réquisitionnent des logements en ville, font main basse sur le ravitaillement civil.

Les autonomistes bretons, les "BREIZ ATAO ", et de nombreux commerçants, collaborent avec l'occupant, mais la majorité de la population leur est hostile.

L'Arsenal fonctionne au ralenti, les allemands s'organisent, l'organisation TODT et la KRIEGSMARINE équipent des ateliers pour la réparation des sous-marins

Les allemands recherchent la main d'oeuvre étrangère, plus de 25.000 ouvriers arrivent à Lorient.

La Base Sous-Marine de Kéroman est construite et sera terminée à 80% pour la fin de 1942, elle emploiera plusieurs milliers de travailleurs de toutes nationalités, une autre base avait été construite, et terminée, sur les bords du Scorff, dans l'Arsenal.

Les syndicats sont mis hors la loi, leurs militants sont arrêtés, à l'arsenal le personnel doit certifié sur l'honneur, et par écrit,

- ne faire partie d'aucune organisation syndicale,
- ne pas être communiste ou en connaître,
- ne pas être juif.

Ce qui fit comprendre que nous avons perdu toutes nos libertés, et dicta notre devoir.

Malgré les avantages substantiels accordés aux ouvriers travaillant directement avec l'occupant, très peu d'ouvriers de l'Arsenal sont volontaires pour travailler pour la Grande ALLEMAGNE

.../...

Depuis l'invasion allemande, la Résistance s'est organisée, certains groupes au lendemain de l'entrée des nazis dans Lorient, c'est ainsi que le parti communiste forme l'ORGANISATION SECRETE, que les syndicats unis forment des réseaux de sabotages, ces deux formations s'uniront plus tard dans le FRONT NATIONAL.

D'autres réseaux sont en mouvement, par exemple une importante organisation de renseignements correspondant avec Londres, tous travaillent pour le même idéal et se confondent.

De nombreux journaux clandestins sont édités par la Résistance et distribués en cachette, l'Espoir du Morbihan édité par l'O.S. appelle à l'union de tous les français.

Les émissions de "Radio-Londres" sont commentées pendant les heures de travail.

De nombreux sabotages, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Arsenal sont réussis.

Souvenez-vous des destructions de postes de transformation électrique, des explosions de la centrale.

Quelques soldats de la grande armée allemande, pour avoir été trop curieux, trouvent une mort peu glorieuse, sur la ligne de chemin de fer et dans le bassin à flot.

La direction française de l'Arsenal prend des sanctions et licencie de nombreux ouvriers pour le motif :

MANQUE DE RENDEMENT

A la salle de dessin trois ouvriers sont licenciés pour avoir remplacé la photo du Maréchal PETAIN par celle du Général DE GAULLE

Ces licenciements étaient signés du SOUS-DIRECTEUR DES INDUSTRIES NAVALES

(les Industries Navales ont été formées à la suite de la fusion des deux anciennes Directions, les Constructions Navales et l'Artillerie Navale)

Les premiers départs pour le Service du Travail
Obligatoire

1942, les allemands ont de plus en plus besoin de main d'oeuvre, ils mobilisent leurs spécialistes pour les expédier en renfort sur les nombreux fronts.

Des spécialistes français de l'Arsenal sont prêtés, ceux-ci profitent pour saboter le matériel de guerre ennemi, pour démoraliser les ouvriers allemands, certains étant contre le nazisme, contre Hitler et contre la guerre.

Le gouvernement de l'Etat Français, sous la pression hitlérienne, promulgue la loi du 5 septembre 1942, puis le décret du 19 septembre 1942 instituant le Service du Travail Obligatoire.

La Direction des Industries Navales dresse une liste d'ouvriers célibataires dont les professions sont déficitaires en Allemagne.

Ces ouvriers âgés de 20 à 40 ans sont des spécialistes dans les Constructions et Armes Navales.

Fin septembre ils sont invités à se présenter :

- A l'ambulance de l'Arsenal pour visite médicale,
- A une visite médicale chez le Docteur CAU, rue Jules Le Grand à Lorient,
- A une seconde visite chez le même Docteur pour une prise de sang,
- A différentes visites pour diverses piqûres,
- Puis à la photo chez NORMAND, place Arisdide Briand à Lorient.

Pour ces consultations et visites ils sont présentés par groupe de vingt et par atelier

Ceux qui ont été retenus après les visites médicales sont convoqués individuellement devant des Ingénieurs français appartenant au Génie Maritime ou à l'Artillerie Navale, afin de signer un acte d'engagement.

Les avantages accordés aux volontaires sont définis par une circulaire du 16 octobre 1942, dont la copie est jointe.

Malgré ces avantages, la Direction essuie un refus général, et passe au stade des menaces.

.../...

Plusieurs fois par jour, les désignés sont convoqués devant divers Ingénieurs Français.

Ce qui se passe au cours de ces entretiens :

- les avantages du volontariat sont vantés,
- la propagande pour la collaboration FRANCO-ALLEMANDE dans la lutte contre le bolchevisme
- les menaces de supprimer les salaires qui sont dûs
- l'arrestation de la famille (père, mère, grand'père, grand'mère, etc.... qui seraient conservés comme otages,
- l'arrestation du Réfractaire et sa déportation dans un camp de concentration
- l'arrestation du Réfractaire et sa famille, ils seraient fusillés à titre d'exemple

Dans ces conditions, les pourvoyeurs du S.T.O. se rendant en plus chez la famille du désigné pour effectuer sa sale besogne et s'en faire quelquefois des alliés, le Réfractaire à partir de ce stade n'était plus qu'une bête traquée, poussé par sa famille qui l'obligeait à la collaboration, et par ses employeurs qui menaçaient de le licencier, par la police française qui procédait à des perquisition à domicile, par la police allemande et par la Gestapo.

Les absences par convocation étaient soustraites du temps de présence à l'arsenal,

Tous les motifs étaient bons pour leur saper le moral et leur faire accepter leur nouvelle affectation.

Pour ceux qui ne signaient pas leur acte d'engagement, ne voulant pas faire preuve de volontariat, un ingénieur de l'Arsenal faisait le nécessaire pour eux, et par la suite, devaient recevoir les avantages fixés par la note du 16 octobre 1942.

Avant le premier départ et par suite des difficultés avec les célibataires, la Direction de l'Arsenal avaient senti d'expédier les mariés sans enfants, leur tâche s'avérait plus facile de ce côté, par suite des menaces, de la misère et très souvent des pressions sur les beaux-parents et sur l'épouse.

C'est alors qu'eut lieu le premier départ en grande pompe pour Wésermünde.

Premier départ le 24 octobre 1942 pour
Wésermünde

Le premier départ eut lieu le 24 octobre 1942, avec destination Wésermünde.

Il avait été organisé dans un but de propagande, tout avait été préparé pour faire croire à un départ de volontaires.

La Direction de l'Arsenal de Lorient avait prévu un grand banquet pour fêter l'évènement qu'elle voulait faire passer comme un premier pas vers la collaboration Franco-Allemande.

Outre les 150 ouvriers désignés pour Wésermünde, avaient été invités, Monsieur le Maire de Lorient et diverses autres personnalités et journalistes.

La Direction de l'Arsenal était représentée par Monsieur le Directeur, Monsieur le Sous-Directeur et de nombreux Ingénieurs du Génie Maritime.

A l'heure prévue, 2 ouvriers seulement étaient présents, toutes les autorités officielles "Kollaborationistes" avaient répondu à l'invitation des Industries Navales.

La cérémonie était manquée et laissait présumer des difficultés dans l'organisation du départ par train, fixé à 17 H

La D.I.N. dépêcha des émissaires au domicile des désignés avec pour mission de les amener à la gare coûte que coûte.

La population lorientaise et lanestérienne alertée se solidarisa avec les désignés et se rassembla autour de la gare de la S.N.C.F. ou eut lieu une manifestation monstre.

Devant l'hostilité manifeste de la population, les polices françaises et allemandes chargèrent la foule.

La Marseillaise et l'International furent entonnées par déportés et reprises en coeur par les manifestants alors que le train démarrait, il était 18 heures 30.

Cent quarante et un ouvriers étaient partis, expédiés de force, pour Wésermünde, neuf étaient portés manquants.

Ce sont les neuf premiers Réfractaires de l'Arsenal de Lorient.

La Direction des I.N. change de
méthode dans l'organisation des départs

Les manifestations du 24 octobre avaient démontré la solidarité de la population avec les désignés pour le S.T.O., et montrer que les lorientais ne voulaient pas collaborer avec l'occupant.

La Direction des I.N. ayant compris l'impopularité de la collaboration avec les nazis, modifie l'ordre des départs qui se feront dorénavant par petits groupes et sans éclat.

Tout se passe dans l'ombre, les ouvriers mariés sans enfants en subissent les épreuves, les pressions se font sur leurs épouses et sur la famille.

Ils sont pris en charge à leur domicile, conduits à la gare par les soins de l'arsenal, sans bruit, ce qui n'empêche pas les Réfractaires d'être de plus en plus nombreux, car l'exemple des 9 premiers a porté ses fruits.

De nombreux désignés quittent leur emploi et se cachent soit dans les grandes villes, soit dans les campagnes, certains tentent de rejoindre l'Afrique du Nord par l'Espagne, d'autres les Forces Françaises Libres par la mer.

Les événements se précipitent, la bataille de Stalingrad tourne à l'avantage des soviétiques, les nazis subissent de très lourdes pertes, les alliés débarquent en Afrique du Nord le 8 novembre 1942, les allemands pris sur tous les fronts et à l'intérieur par la Résistance sont contraints de mobiliser leur réserve, leur besoin de main d'oeuvre étrangère s'accroît, il est impérieux pour continuer leur effort de guerre qu'ils compensent les vides occasionnés par la mobilisation de leurs spécialistes

Ils demandent de plus en plus des spécialistes, surtout dans les professions suivantes : Chaudronniers, Formeurs, Charpentiers fer, électriciens, ajusteurs, etc.....

L'arsenal établit des listes, c'est ainsi qu'environ 300 ouvriers de l'arsenal étaient expédiés en Allemagne au 31 décembre 1942, l'arsenal de Lorient travaillait toujours au ralenti, les sabotages continuaient malgré la répression, les Réfractaires plus nombreux que les contraints s'organisaient et mettaient leur technique au service de la Résistance.

Lorient le 16 octobre 1942

COPIE

Renseignements généraux concernant le séjour
en ALLEMAGNE

Lieu de travail - La totalité de l'équipe fournie par l'arsenal de Lorient sera employée au chantier "DESCHIMAG-SEEBECK" à Wésermünde.

Wésermünde se trouve au nord de Brême, sur l'estuaire de la Wéser.

Durée du séjour - Un an.

Salaires perçus - 1° / les ouvriers recevront du gouvernement français :

a/ la moitié du salaire moyen perçu entre le 1er juillet 1941 et le 30 juin 1943, primes diverses comprises.

b / la totalité des allocations perçues au titre du code de la famille

Ces salaires seront versés chaque quatorzaine par le trésorier de l'arsenal au délégataire désigné par l'intéressé, ou portés sur un livret de caisse d'épargne spécial (I).

2° / les salaires versés en Allemagne par le chantier employeur comprennent :

à/ un salaire horaire de 0,73 reichsmark (14,60 F) pour toutes les spécialités,

b/ éventuellement une prime de rendement pouvant atteindre 20% du salaire,

c/ pour les ouvriers mariés, une indemnité horaire de 0,02 R.M. (0,40 F) augmentée de 0,03 R.M. (0,60 F) par enfant jusqu'au deux premiers,

d/ pour les ouvriers mariés, une indemnité de séparation journalière de 1 R.M. (20 F)

Durée du travail - la durée hebdomadaire du travail est comprise entre 48 et 60 heures, on peut tabler sur 54 heures.

Retenues effectuées en Allemagne - les retenues effectuées en Allemagne sur les salaires pour impôts, assurances sociales etc se montent à environ 20% des salaires bruts.

La retenue pour logement est de 0,50 R.M. (10 F) par jour, la retenue pour nourriture de 1,50 R.M. (30 F)

(I) les ouvriers mariés devront obligatoirement déléguer la totalité de l'indemnité à leur femme s'ils ont des enfants, la moitié de cette indemnité s'ils n'en ont pas.

Envois de fonds d'Allemagne en France - Les ouvriers pourront transférer en France, sur la base de 20 F pour 1 reichsmark, les sommes qu'ils auront économisées en Allemagne.

Les bénéficiaires de ces transferts pourront être soit une ou deux personnes nommément désignées par l'intéressé à son départ, soit l'intéressé lui-même. Dans ce dernier cas, les sommes transférées seraient versées à l'agence de Lorient du Crédit Lyonnais, à un compte ouvert au nom de l'ouvrier.

Assurances - Soins médicaux, etc. . . . - A leur arrivée en Allemagne les ouvriers seront affiliés à la caisse allemande de maladie, ainsi que leur famille restée en France. (pour les ouvriers mariés seulement) En cas de maladie, ils peuvent, tant en Allemagne qu'en France, choisir leur médecin, la caisse règle directement les honoraires du médecin et rembourse l'ouvrier de 30% sur les frais de pharmacie.

Les risques d'accident du travail et les risques de guerre sont couverts dans les conditions fixées par les lois allemandes, équivalentes sur ces divers points aux lois françaises analogues

Retraites - Pendant leur séjour en Allemagne, les ouvriers de l'arsenal de Lorient sont mis dans la position de congé sans salaires et restent inscrits sur les contrôles de la marine.

Les retenues habituelles pour retraites seront faites sur les salaires perçus en Allemagne et transférées en France au profit des intéressés.

Logement - Le logement est assuré dans des baraquements pourvus du chauffage central et de l'eau courante. Des abris bétonnés analogues à ceux prévus en France pour les troupes allemandes, sont à la disposition du personnel.

Nourriture - La nourriture est fournie par une cantine assurant la nourriture de tout le personnel du chantier. Le personnel français sera ainsi nourri exactement comme l'ouvrier allemand, les rations étant sensiblement équivalentes à celle du soldat allemand en France.

Envois de lettres et paquets - La correspondance par lettres sous enveloppes ou cartes est libre, mais les lettres sont censurées, les lettres courtes et écrites lisiblement sont plus rapidement acheminées que les autres.

Permissions - Les congés payés sont assurés conformément à la loi allemande sur la base de un jour par mois à prendre en fin d'année pour les célibataires (I), au bout de six mois pour les ouvriers mariés. la permission comporte l'octroi de délais de route, et le trajet en Allemagne est remboursé aux intéressés.

(I) on peut espérer obtenir ultérieurement certaines améliorations au régime prévu pour les célibataires.

Envoi de paquets - L'envoi des paquets est autorisé sans limitation s'ils sont d'un poids inférieur à 1 kg. Tous les deux mois l'envoi d'un paquet de 20 kg est autorisé.

Dans tous les cas les frais d'affranchissement des lettres et les frais d'expédition des paquets sont à la charge de l'envoyeur, les frais d'affranchissement sont de 0,25 R.M. (5 F) pour une lettre.

Les paquets ne doivent contenir ni livres, ni journaux imprimés, leur contenu doit être indiqué sur une fiche délivrée par la gare expéditrice.

Equipement - Tout ouvrier partant pour l'Allemagne perçoit une prime d'équipement de 1.000 Francs. Il reçoit en outre, sur présentation de sa carte d'alimentation et après prélèvement des tickets de rationnement dont il n'aura plus l'utilisation, des bons lui permettant de recevoir effectivement une paire de bleus de travail, une paire de chaussures de fatigue, et une paire de socques.

Il doit se procurer lui-même dans la mesure du possible des vêtements chauds et du linge de corps.

Une cantine confectionnée par l'arsenal sera délivrée gratuitement à chaque ouvrier pour lui permettre de ranger commodément ses affaires.

Les ouvriers pourront à volonté emporter leur masque à gaz ou le remettre à l'atelier avant leur départ.

Voyage - En principe, le départ aura lieu le samedi 24 octobre et le voyage s'effectuera sans transbordement. Les indications concernant l'heure de départ, le transport des bagages et les vivres de voyage qu'il pourra être nécessaire d'emporter (et qui seront délivrés gratuitement par la marine) seront données ultérieurement.

Préparation aux examens - Les mesures convenables seront prises pour que les ouvriers qui suivaient des cours en vue de la préparation d'examens ou de concours puissent poursuivre leurs études en Allemagne et pour qu'ils ne se trouvent en aucune façon défavorisés dans leur carrière.

L'Ingénieur en chef des I.N. STOSSKOFF
sous Directeur des Constructions Navales

signé STOSSKOFF

Les dossiers des Réfractaires avaient été remis aux autorités allemandes par la Direction des Industries Navales pour sanctions c'est pourquoi des camarades, très nombreux d'ailleurs, reçurent la lettre suivante:

Feldkommandantur 750
Verwaltungsgruppe
WI/C.8998

Vannes den 1 juli 1943

5 juillet 1943

Lerrn:

Aufgrund der Abmachungen zwischen der deutschen und französischen Regierung betr. die Relève werden Sie hiermit für die Arbeitsaufnahme in Deutschland bestimmt. Zwecks ärztlicher Untersuchung und Vertragsabschluss haben Sie sich daher am 7 juli 1943

auf der Deutschen Werbestelle
Vannes 8 rue du Mené
früher "Haus Singer"

auf der Deutschen Werbestelle
Pontivy, Bürgermeisterei
place Aristide Briand

cinzufinden
Im Falle des unentschuldigten Fernbleibens haben Sie mit
Zwangsmassnahmen zu rechnen

Der Feldkommandant
m. d. w. d. c. b.
gez. Dr. Becker
Oberst.

Traduction

En vertu des accords intervenus entre les gouvernements français et allemands concernant la relève, vous êtes désigné pour aller travailler en Allemagne. C'est pourquoi vous êtes invité à vous présenter

le 7 juillet 1943

au bureau de placement
allemand de Vannes
8 rue du Mené
ancienne maison Singer
pour la visite médicale et la signature du contrat

au bureau de placement
allemand de Pontivy
Mairie
place Aristide Briand

En cas d'absence non motivée, vous devez vous attendre à des sanctions

Trois des premiers Réfractaires sont arrêtés
le 9 décembre 1942

Plusieurs Réfractaires du 24 octobre se sont représentés à l'arsenal, la Direction n'ose pas prendre de graves sanctions contre eux, par crainte.

Toutefois ils sont placés, en tête, sur toutes les listes pour le S.T.O., ils sont convoqués plusieurs fois par semaine devant les Ingénieurs, mais les pressions, les menaces n'ont pas de prises sur eux.

L'exemple de ces ouvriers patriotes est cité et stimule leurs camarades dans la lutte contre l'occupant.

Le mercredi 2 décembre, quatre d'entre eux sont convoqués devant un Ingénieur allemand, chef du Ressort IV, nommé WITTICH, ils sont présentés à l'ingénieur 2 par 2.

L'électricien et le tourneur passent les premiers.

Vient notre tour, nous sommes deux ajusteurs de l'Artillerie Navale, avec aussi la spécialité d'armurier.

Un officier allemand, parlant français, nous explique ce qu'il attend de nous, c'est à dire, partir travailler à REVAL pour apprendre aux Lettons, la chaudronnerie et la soudure.

Je me lève et lui signale que nous ne connaissons rien en chaudronnerie et encore moins en soudure, et lui explique que nous sommes armuriers.

Après contrôle à notre atelier, Monsieur l'Ingénieur AUZOUY, chef du personnel des Industries Navales est invité par les allemands à venir nous rejoindre pour explications.

A l'arrivée du chef du personnel, l'officier allemand lui demande pourquoi il avait fait inscrire deux armuriers sur une liste de chaudronniers-soudeurs pour REVAL.

Voici la réponse de Monsieur l'Ingénieur en chef du Génie Maritime AUZOUY, chef de la section Personnel des I.N. :

" Ces deux ouvriers sont des fortes têtes, ils ont refusé à maintes reprises de se rendre en Allemagne au titre du S.T.O., ce sont d'anciens apprentis de l'Artillerie Navale, excellents professionnels, ayant eu un apprentissage très poussé et capables de travailler dans toutes les spécialités."

.../...

Après le départ du chef du personnel l'officier allemand d'un air dédaigneux fit cette remarque :

" voyez ce sont vos officiers qui vous vendent, j'ai compris vous ne partirez pas."

Le 9 décembre, à II heures, l'ouvrier tourneur fut arrêté à l'atelier des métaux et en bleu de chauffe conduit à la Feldgendarmerie.

Les trois autres ouvriers travaillaient à l'Artillerie, l'électricien ne fut pas inquiété par suite d'une mauvaise prononciation de son nom et quitta définitivement l'arsenal.

Les deux armuriers étaient absents, ils furent prévenus par des camarades, voulant aller jusqu'au bout après l'affirmation de l'officier allemand, ils restèrent sur les travaux l'après midi et furent arrêtés vers 16 heures.

Avant d'être envoyés à la Feldgendarmerie, les gendarmes allemands consentirent qu'ils aillent se changer.

Les trois prisonniers furent transportés en camion baché, en compagnie de plusieurs autres prisonniers et escortés par un gendarme allemand connaissant parfaitement le français, à la Feldgendarmerie de VANNES.

Ils retrouvèrent l'officier allemand cité plus haut.

" Nous étions étonnés qu'après l'entretien du 2 décembre et la parole donnée nous avons été arrêtés et lui en firent la remarque."

Pour respecter sa parole il alla trouver le commandant allemand de la place, nous lui furent présentés à la Kommandantur, il nous questionna, le gendarme servant d'interprète .

Nous fûmes relâchés le soir même et conduit à la gare par le gendarme allemand, le tourneur avait dû donner sa parole qu'il serait revenu, les deux armuriers étaient relâchés sans conditions

Le gendarme allemand nous conseilla de ne pas rester trop longtemps à Lorient

Manifestation de sympathie au
retour des 2 armuriers le 10 décembre 1942

Le lendemain 10 décembre nous nous présentons à l'embauchée du matin devant le casier unique de l'Artillerie Navale.

Nos camarades manifestent leur joie de nous voir relâchés, du côté Direction c'est le contraire.

Arrêtés à 16 heures nos chefs ont trouvés le moyen de nous rayer des contrôles de l'Arsenal, enlever notre marron du casier, rendre notre outillage, ce qui tend à prouver qu'ils avaient réellement hâte de nous voir arrêter.

Notre retour est colporté par nos amis, la cour de l'Artillerie est envahie par les ouvriers qui viennent nous prouver leur sympathie, toute la matinée il n'y aura qu'à aller et venue.

L'après midi le mouvement s'intensifie, la Direction ayant peur devant la manifestation nous convoque à 17 heures.

Nous sommes reçus par l'Ingénieur Général RENVOISE, Directeur des I.N. tandis que tout l'arsenal se masse devant la Direction, criant à l'encontre de celle-ci des slogans hostiles.

Nous expliquons notre cas, appuyant sur l'attitude anti-française du gouvernement de Vichy et sur les conséquences néfastes de la collaboration avec l'occupant, en particulier sur le Service du Travail Obligatoire.

Monsieur le Directeur nous promet tout ce que nous désirons et même plus, mais il ne tiendra pas sa promesse.

Il nous fallu fuir car c'est la police française qui nous surveillait et à l'époque elle était plus nazie et plus dangereuse que la Gestapo.

Nous avons vécu en hors la loi, soutenus par nos camarades restés en place qui nous informaient des décisions prises contre nous, qui nous prévenaient avant recherches et perquisitions.

D'autres nous fournissaient des cartes de travail, d'autres encore brouillaient les pistes.

Nous avons constaté à la Libération que les plus acharnés à notre perte étaient toujours en place et, ô ironie du sort, avaient résisté à l'occupant et contestaient notre action patriotique.

Vingt ans après rien n'est changé.

UNE EVASION REUSSIE

En 1942 plus de 300 spécialistes de l'Arsenal de Lorient avaient été expédiés en pays étranger au titre du S.T.O..

A Wésermünde ils étaient encadrés par un Ingénieur du Génie Maritime et par un Ingénieur des Directions de Travaux.

Pour obtenir une permission de détente afin de venir en France dans leur famille, et, malgré la circulaire du 16 octobre 1942, les ouvriers mariés se trouvaient dans l'obligation de trouver un motif valable, c'était assez difficile, car ceux qui les encadraient étaient contre.

Le 22 mai 1943 une quinzaine de S.T.O. quittaient Wésermünde par le train pour rejoindre Lorient.

Ils avaient organisé, avec la complicité de camarades restés en Allemagne, l'évasion d'un des leurs, célibataire ayant essuyé un refus catégorique lors d'une demande de permission.

Ils le cachèrent parmi les bagages, se surpassant à chaque contrôle pour qu'il ne soit pas découvert et parvinrent à Paris sans avoir été découverts.

L'évasion fut constatée quelques jours plus tard, les recherches entreprises par la police française après plainte de la Direction des I.N., et par la Gestapo, restèrent vaines.

Permissionnaires et évadé se dispersèrent dans le Morbihan et le sud-Finistère, vécurent en hors la loi, traqués jusqu'à la libération, aidant les mouvements clandestins de la Résistance Intérieure Française.

Cet acte de Résistance n'a pas été récompensé comme il se devait, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre a refusé la carte de Réfractaire à l'évadé et à plusieurs des permissionnaires qui l'ont aidé, une demande de recours près du service du Morbihan reste sans réponse, ALORS QU'ELLE A ETE EXPEDIEE DANS LES DELAIS VOULUS EN CE QUI CONCERNE L'EVADÉ, par suite de la mauvaise volonté évidente de ces services.

Ces camarades perdent le bénéfice du redressement administratif pour la période comprise entre le 22 mai 1943 et leur réintégration à l'Arsenal de Lorient

Il faut faire cesser cette injustice et confondre les responsables.

Les maquis de Réfractaires

On peut évaluer à plus de 300 ouvriers, les S.T.O. que la Direction de l' Arsenal de Lorient avait expédié en Allemagne à la date du 31 décembre 1942

Le nombre des Réfractaires, de ceux qui avaient refusé de s'expatrier, de ceux qui refusaient de travailler directement pour l'occupant, était à peu près équivalent.

Ces derniers avaient quitté l'arsenal, ils se cachaient pour la plupart dans les campagnes environnantes, ils furent rayés des effectifs de l'arsenal que 6 MOIS PLUS TARD.

Des maquis furent organisés dans le Morbihan et le Sud-Finistère, assez timidement au début, ils prirent une extension considérable au fil des jours.

Ces maquis furent nombreux, surtout après la fameuse loi mobilisant les jeunes gens de la classe 1942.

L'existence de ces maquis a été mentionné dans l'histoire de nombreuses communes bretonnes.

Fin 1943 il y avait plus d'un millier de Réfractaires de l' Arsenal de Lorient dans les organisations clandestines de Résistance, on trouve des anciens employés de l' Arsenal de Lorient parmi les responsables du Comité Militaire Régional.

Plusieurs chefs de bataillon F.F.I., chefs de Compagnies, chefs de section ou de groupe, sont d'anciens ouvriers de l' Arsenal.

Les patriotes de la région lorientaise, après la destruction de Lorient en janvier-février 1943, par leur volonté, malgré les souffrances, les difficultés d'existence par suite des recherches dont ils étaient l'objet, se montrèrent parmi les plus courageux, Leur organisation, leur solidarité permit de préparer la levée en masse pour la libération de la Bretagne

A partir de 1944 les désignés, soit pour la relève, soit pour la Kriegsmarine, Lorient, Bordeaux, La Pallice, Royan, etc... prirent le maquis et furent incorporés dans la Résistance Intérieure Française, donc nous pouvons affirmer que sur 3.500 employés que comptait l' Arsenal de Lorient avant l'occupation, la moitié a participé effectivement à la Résistance, alors que les collaborateurs étaient peu nombreux.

En ce qui concerne les cadres, on ne peut pas dire la même chose, il y eut une majorité de collaborateurs et une minorité de Résistants, que nous estimons et qui sont nos amis.

.../...

Les risques que couraient les Réfractaires vivant en hors la loi, traqués par la police de Pétain et la Gestapo, privés de titres d'alimentation, de carte de tabac, de carte de textiles, de carte de travail, étaient réels.

Nombreux furent déportés en camp de concentration, d'autres, internés dans les sinistres prisons morbihannaises, d'autres enfin furent fusillés et retrouvés horriblement massacrés dans les nombreuses fosses découvertes dans la région.

Les maquisards fraternisaient entre eux, ils avaient des amis dans toutes les administrations et les entreprises ils avaient besoin d'argent, de tabac, de titres d'alimentation, de cartes d'identité, etc, c'est pour cela que les banques et les perceptions ont été de nombreuses fois visitées avec la complicité de camarades se trouvant très souvent dans la place, les bureaux de tabac furent eux aussi souvent visités mais la plupart du temps avec la complicité du propriétaire, les récupérations de titres d'alimentation dans les mairies très souvent en accord avec la maire et le secrétaire permirent aux patriotes de vivoter en attendant l'ouverture du second front promis depuis longtemps par la Radio de Londres.

Les clandestins ne sont pas restés inactifs, les ouvriers qualifiés, comme dans une armée moderne, furent employés à la réparation et à la mise en état du matériel de guerre récupéré, car malgré l'occupant, les recherches, les mouchardages, la Résistance avait des dépôts de matériel, des services de renseignements en pays occupé, même un service travaillant uniquement à la démoralisation des nazis, par les distributions de tracts et journaux clandestins, ce qui nous a permis la levée en masse dans un délai très court.

Tous ces Patriotes, hommes, femmes et parfois même enfants, ont combattu pour un même idéal, pour vivre en liberté et sont rentrés dans l'ombre après la Libération, tandis que d'autres créaient des "HEROS DU DOUBLE JEU" afin de leur servir de paravent.

C'est ainsi que les Résistants, anciens ouvriers de l'Arsenal de Lorient, eurent de grandes difficultés à se faire réintégrer. Ils ne demandaient pourtant qu'à travailler pour relever les ruines, ils retroussèrent les manches pendant que d'autres travaillaient à blanchir les nazis et que le héros STOSSKOFF était créé.

Vingt ans après, ceux qui modestement avaient sauvé, puis relevé leur pays, sont encore considérés comme des hors la loi, ils sont toujours marqués à l'encre rouge, ils ont tout perdu, on leur conteste le droit à réparation

La destruction de Lorient

Lorient avait été bombardée par les allemands avant l'entrée de ceux-ci dans la ville, elle subit de nombreuses alertes par l'aviation anglaise, puis américaine entre fin 40 et 42, mais les objectifs militaires ne furent jamais touchés, aussi les nazis purent construire en toute tranquillité la plus forte base sous-marine fortifiée de l'Atlantique.

La réparation et l'armement des sous-marins séjournant à Lorient employaient de nombreux spécialistes allemands qu'il fallait remplacer, aussi les ouvriers de l'arsenal étaient très demandés, la main d'oeuvre étrangère employée surtout par l'Organisation Todt était parquée dans des baraques construites en pleine ville.

Il y avait plus de 25.000 travailleurs étrangers parqués dans les camps de travailleurs, les allemands réquisitionnaient tout, le marché noir était organisé sur une grande échelle par des rabatteurs employés spécialement par l'occupant.

Les allemands et leurs amis menaient joyeuse vie tandis que les travailleurs crevaient de faim, aussi le mécontentement de la population allait grandissant.

En ce début de 1943 Lorient allait vivre les heures les plus tragiques de son histoire.

Le 14 janvier 1943 à 23 h 55 les sirènes se mettent à hurler, les lorientais habitués à ces alertes ne bougent pas, pourtant, cette fois c'est vraiment sérieux, des fusées éclairent toute la ville, plusieurs centaines d'avions lancent leur bombes incendiaires, et, parmi celles-ci, quelques bombes explosives de calibre moyen, la ville est à feu et à sang, le bombardement a duré environ deux heures.

Dans la journée du 15 janvier les lorientais pansent leurs plaies venant en aide aux plus touchés, l'exode commence.

Le soir même; à 19 h 30, nouvelle alerte et nouveau déluge de bombes incendiaires et explosives, les lorientais vivent une nuit inoubliable, leur ville est détruite à plus de 70%, on dénombre de nombreux cadavres sous les décombres.

A l'Arsenal, les ateliers français et la Direction ne sont plus que décombres, la base sous-marine, que les alliés ont laissé construire en toute tranquillité, est toujours debout et continuera la réparation des sous-marins.

La ville a été détruite pour rien car les allemands continuent à travailler pendant que la population civile récupère les restes de leurs foyers et s'en vont, spectacle hallucinant, l'horreur se lisant sur tous les visages, en file, trainant les enfants inconscients de ce qui leur arrive.

.../...

La Direction des Industries Navales
rappelle ses ouvriers pour les placer sous
les ordres de l'occupant

L'arsenal français est détruit, les ouvriers sont disséminés dans les campagnes, de nombreux assez éloignés de Lorient.

La D.I.N. fait rechercher leurs adresses et invite de nombreux spécialistes à rejoindre, soit la Kriegsmarine de Kéroman, soit la poudrière de Tréfavén, pour travailler directement sous les ordres des allemands.

Très peu répondirent à la convocation, la gendarmerie française effectua des enquêtes, une deuxième lettre fut expédiée aux Réfractaires, à la suite de cette lettre leur dossier était remis aux autorités allemandes.

Certains furent désignés pour des entreprises travaillant pour l'occupant à La Pallice, Royan, Bordeaux, etc.....

Les avertissements et les menaces pleuvent, les ouvriers ne se laissent pas intimidés, ils se cachent, vivent en hors la loi mais ne mollissent pas.

Les allemands à leur tour leur intime l'ordre de rejoindre le travail.

La relève est instituée, pour revenir en France, chaque ouvrier devra trouver un remplaçant, la D.I.N. de Lorient ne respecte pas l'accord conclu avec l'occupant lors des premiers départs, car nombreux sont les ouvriers partis en Allemagne qui se sont vus refuser toutes permissions, aussi malgré les avantages très substantiels accordés il y aura très peu de volontaires pour la relève.

A défaut de volontaires, les allemands qui ont besoin de plus en plus de professionnels chercheront à expatrier le plus possible de spécialistes afin de remplacer leurs ouvriers mobilisés.

Les copies des lettres des 12 juin et 2 juillet 1943 expédiées par l'Amirauté Allemande aux Réfractaires, démontrent la complicité de la Direction des Industries Navales avec l'occupant, comment ceux-ci auraient ils pu avoir l'adresse de ces Patriotes s'il en était autrement

Copie d'une lettre de la section "P" de l'Arsenal de Lorient tendant à démontrer après la libération de la France, le peu d'empressement et la mauvaise volonté de ses services, dans l'étude des dossiers de Résistants-Réfractaires.

Lorient le 8 juillet 1952

OBJET: Validation de service

REFERENCE: Note de l'Etat-Major N° 980 E.N./S.A. du 3/7/1952

Je vous fais savoir qu'à la suite d'un examen par le commandant de la Marine, la demande de validation de service que vous m'avez adressée en MAI 1951, pour la période de MARS 1943 à OCTOBRE 1944 a été rejetée par note 980 E.M./S.A. du 3 juillet 1952, citée en référence.

Pr. l'Ingénieur en Chef du G.M.
Chef de la Section "P"
l'Ingénieur de 1ère cl. du G.M.
signé: GARNIER

Motif donné: Il faut être déporté en Allemagne
Depuis deux ans forclusion

PORT de LORIENT

Lorient le 7 juillet 1943

Direction des
Industries Navales

ORDRE DE MISSION

Il est ordonné à M.

de se rendre à : Bordeaux chantier de la Gironde

Départ : Mercredi 7 juillet

Durée probable de la mission : indéterminée

l'Ingénieur Général RENVOISE
Directeur des Industries Navales
signé : RENVOISE

1943 année de souffrances

Le premier semestre de 1943 fut terrible pour les habitants de la région de LORIENT, l'exode de la population ainsi que des étrangers travaillant pour l'occupant, mis ceux-ci dans une situation bien difficile par suite du manque de main d'oeuvre pour la réparation et l'entretien de ses sous-marins.

La Direction des Industries Navales fit rechercher ses professionnels et les invita, par lettre du 1er mars 1943 à se rendre à la base sous-marine, aux ordres de la Kriegsmarine.

Très peu répondirent à cette première invitation, de plus, parmi ceux qui vinrent se mettre aux ordres de l'occupant, nombreux furent les membres de Réseaux de Résistance qui permirent à nos alliés d'obtenir de précieux renseignements sur les entrées et les sorties de sous-Marins, qui effectuèrent des sabotages et profitèrent des événements pour démoraliser les ouvriers allemands

" Plusieurs ouvriers de l'arsenal travaillèrent à la base de Kéroman dans le but de renseigner le Réseau commandé par le Capitaine De BEAUFORT, ils ne purent malheureusement prouver leur action, après la libération, par suite de la mort de leur chef, blessé mortellement lors d'un accrochage dans la région de Bubry dans la nuit du 3 au 4 aout 1944 "

La direction des Industries Navales envoya une seconde lettre à ceux qui n'avaient pas répondu à la première invitation, (voir copie), puis une troisième lettre, recommandée avec accusé de réception, pour ceux qui n'avaient pas répondu aux deux premières.

(les copies de ces lettres se trouvent dans ce bulletin)

Après réception de la dernière lettre les insoumis étaient recherchés par la police aux ordres du gouvernement de Vichy, ils étaient déclarés " HORS LA LOI " leur famille était inquiétée, subissait de nombreux interrogatoires et de nombreuses pressions pour dénoncer le Réfractaire, puis venaient les menaces habituelles

Les Réfractaires trouvaient asile dans les campagnes

La lutte de l'ouvrier et du paysan contre l'occupant et ses sbires s'est alors développée, et des maquis ont pu se constituer dans notre département.

Les cultivateurs ont hébergé des Réfractaires, ils ont couru un risque beaucoup plus grand que ceux-ci.

.../...

Si nous effectuons une rapide enquête dans notre département nous constatons qu'environ un millier de fermes, moulins et maisons de campagne furent incendiées par les nazis, pour des motifs de Résistance (hébergement de terroristes par exemple) et que de nombreux habitants de ces fermes détruites, périrent dans les flammes.

La zone côtière était interdite, aussi les difficultés rencontrées par les Résistants et Réfractaires se trouvant le long des côtes étaient beaucoup plus grandes.

Les allemands étaient beaucoup plus nombreux, pas moyen de se cacher dans des maquis, tout était gardé, tout était contrôlé, mais malgré ces difficultés la Résistance s'organisa et les Réfractaires purent circuler au grand jour, grâce à de faux papiers.

Les réseaux de Résistance s'intéressaient à la défense côtière édiflée par les allemands car on commençait à parler d'un second front.

Pour obtenir un plan détaillé de la défense des côtes, pouvait on trouver meilleur spécialiste, agents secrets mieux informés, que ces ouvriers de l'arsenal ayant équipé en 1938, 1939-40, toutes les installations de défense côtière de Concarneau à Saint-Nazaire

Malgré les souffrances, malgré toutes les difficultés rencontrées, malgré les recherches dont ils étaient l'objet de la part de la Direction des Industries Navales qui mettait la police française à leurs trousses, la milice à Pétain (gestapo française) qu'il ne faut pas confondre avec les milices patriotiques créées à la libération, malgré la campagne de décri public, certains appelaient les Résistants "TERRORISTES" ne faisant pas de différence entre les BANDITS et les PATRIOTES, les Résistants et Réfractaires continuèrent leur besogne, aidés par la population qui comprenait leur lutte.

Et c'est ainsi que les Réfractaires réussirent à s'organiser en 1943, en attendant l'heure H de l'ouverture d'un second front.

Copie d'une lettre expédiée en mai et juin 1943 aux ouvriers ayant quitté la Direction des Industries Navales pour ne pas travailler pour l'occupant.

Port de LORIENT

Lorient le

Direction des
Industries Navales

Monsieur,

Les circonstances nous conduisent à interrompre votre congé à la date du 7 juin nonobstant les contrats de travail que vous pourriez avoir en cours avec des personnes étrangères à la Marine (Y compris le cas échéant avec des entreprises travaillant pour les autorités allemandes)

Vous devez vous présenter à cette date au Service main d'oeuvre à Lorient qui procédera à votre mise en route sur :

LA PALLICE

où vous êtes engagé en mission de longue durée.

Vous toucherez pendant la totalité de votre mission, outre les frais de mission habituels, les salaires, allocations et primes diverses réglementaires dans la Marine.

Vous bénéficierez en outre de divers avantages concernant la nourriture et le logement.

Dans le cas où vous ne vous présenteriez pas à LORIENT à la date indiquée, à moins d'impossibilité absolue et contrôlée (I) vous seriez rayé des contrôles de la Marine sans autre préavis ni indemnité en perdant éventuellement les droits à pension que vous pourriez avoir acquis.

Je vous informe, en outre, qu'à partir du moment où vous serez rayé des contrôles de la Marine, vous vous trouverez soumis directement aux obligations relatives au Service du Travail Obligatoire et que les autorités allemandes nous ont fait connaître que le nouveau lieu de travail qui vous serait assigné par les services du Travail Obligatoire était susceptible de se trouver à l'étranger

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

L'Ingénieur Général RENVOISE
Directeur des Industries Navales
signé: RENVOISE

(I) le malade hospitalisé par exemple ou produisant un certificat d'un médecin militaire ou de Marine établissant qu'il est intransportable

Après les bombardements, la plupart des professionnels de l'arsenal de Lorient étaient "SINISTRÉS" ils s'éparpillèrent dans la région, la ville ayant été détruite, abandonnant leur emploi. Ils reçurent par recommandé la lettre circulaire ci-dessous

PORT de LORIENT

Lorient le 5 juillet 1943

Direction
Industries Navales

Monsieur,

Votre congé étant expiré, nous vous faisons connaître que vous devez vous présenter le 15 juillet au service de la main d'oeuvre de la D. I.N. de Lorient qui procédera à votre mise en route sur la région bordelaise ou vous êtes envoyé en mission de quelques mois.

Cette convocation est valable même si vous faites l'objet actuellement d'un contrat de travail avec une entreprise étrangère à la Marine Nationale (y compris le cas échéant avec des entreprises travaillant pour les autorités allemandes)

Vous noterez que votre départ en mission suivra immédiatement votre retour à Lorient et que par suite vous devrez être muni, à votre arrivée à Lorient de tous les bagages qui vous seront nécessaires pendant votre mission (1)

Vous toucherez pendant la totalité de votre mission, outre les frais de mission habituelle, les salaires, allocations, et primes diverses réglementaires dans la Marine.

Dans le cas où vous ne vous présenteriez pas à Lorient à la date indiquée, à moins d'impossibilité absolue et contrôlée (2) vous serez rayé des contrôles de la Marine sans autre préavis, ni indemnité, en perdant éventuellement les droits à pension que vous pourriez avoir acquis

Je vous informe en outre, qu'à partir du moment où vous serez rayé des contrôles de la Marine vous vous trouverez soumis directement aux obligations relatives au Travail Obligatoire et que les autorités allemandes nous ont fait connaître que le nouveau lieu de travail qui vous serait assigné par les Services du Travail Obligatoire était susceptible de se trouver à l'étranger.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée
L'Ingénieur Général RENVOISE
Directeur des Industries Navales
signé: RENVOISE

(1) aucune permission ne pourra vous être accordée entre votre retour à Lorient le 15 juillet et votre départ en mission

(2) malade hospitalisé par exemple ou produisant un certificat d'un médecin militaire ou de Marine établissant qu'il est intransportable.

Copies d'ordres de réquisitions reçus par des
spécialistes de l'Arsenal de Lorient

Kriegsmarinewerft
Lorient

Lorient den 12 juni
1943

recommander

Monsieur :
adresse

Dans une lettre datée du 3.6.43, l'Arsenal de Lorient vous intimait l'ordre de reprendre votre travail.
Vous ne l'avez pas exécuté, aussi, c'est l'Amirauté Allemande qui se charge cette fois de vous ordonner de reprendre votre travail, à partir du 19 juin 1943.

En cas de non exécution de cet ordre, l'Amirauté Allemande se verra dans l'obligation de vous punir, à savoir : votre nom sera rayé de la liste des ouvriers sous le couvert de la Marine Allemande, et vous serez fin prêt pour la Relève.

Dienst-
Siegel

L'Amirauté Allemande
de l'Arsenal de Lorient

Kriegsmarinewerft
Lorient

Lorient den 2 julli 1943

Monsieur :
Adresse :

Dans une lettre l'Arsenal de Lorient vous intimait l'ordre de reprendre votre travail.

Jusqu'au 23 juin 1943 vous ne l'avez pas exécuté, aussi c'est l'Amirauté Allemande qui se charge cette fois de vous ordonner de reprendre votre travail à partir du 11 juillet 1943 pour Bordeaux.

En cas de non exécution de cet ordre, l'Amirauté Allemande se verra dans l'obligation de vous punir, à savoir : Votre nom sera rayé de la liste des ouvriers sous le couvert de la Marine Allemande, et vous serez fin prêt pour la relève.

Par suite, ils devront se présenter le 7 juillet 1943 entre 9 heures et midi au bureau de contrôle français à l'abri N° II box 10

L'Amirauté Allemande
de l'Arsenal de Lorient

cachet avec l'aigle
signé: illisible

Copies de NOTIFICATION DE MUTATION et de BON SPECIAL
DE TRANSPORT

Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire (Modèle 7)
Direction Départementale de VANNES

SERIE " A "

NOTIFICATION DE MUTATION
(en application de l'article 2 de la loi du 4 septembre 1942
relative à l'utilisation et à l'orientation de la main d'oeuvre
et du décret du 27 mars 1943 et
PAR ORDRE DU PREFET) N° _____

Monsieur,

Nom :		Prénom :		
Né le :		à		
Domicilié :		Département		
Précédemment occupé à :				
Jusqu'au	I94	à	heures	est affecté à par-
tir du	I94	à	heures	en qualité de:

à VANNES le

I94

Pour le Préfet et par délégation

le Directeur départemental du S.T.O.

DESTINATAIRE "ANCIEN EMPLOYEUR"
(voir instruction au dos)

INSTRUCTIONS concernant la présente NOTIFICATION DE MUTATION

I/ A l'ancien employeur

- 1° Faites connaître au travailleur sa nouvelle affectation.
- 2° Réclamez au travailleur le certificat de travail qui est en sa possession.
En fin de mois joignez ce certificat de travail à l'état de mutations adressé à l'Office Départemental du Travail auquel est rattaché votre établissement
- 3° Remettez au travailleur la présente notification de mutation et le bon spécial de transport SANS LE SEPARER.
- 4° Portez la date de départ sur le livret de travail du travailleur si celui-ci en possède un.

II/ Au travailleur

- 1° Remettez à l'Ancien Employeur le certificat de travail.
- 2° Présentez vous au Nouvel Employeur à la date portée sur la présente notification de mutation.
- 3° Remettez au Nouvel Employeur la présente notification de mutation.
- 4° Réclamez au Nouvel Employeur le nouveau certificat de travail

III/ Au Nouvel Employeur

- 1° Conservez la présente notification de mutation comme pièce justificative.
- 2° Remettez au travailleur le nouveau certificat de travail.

1944 l'année de l'écrasement des nazis

Nous avons constaté que les Réfractaires étaient nombreux et organisés avant le 1er janvier 1944.

Les allemands reculaient sur de nombreux fronts, leurs pertes en hommes et en matériel étaient énormes, leur besoin en main d'œuvre étrangère était pressant.

Pour renflouer son ami Hitler, Pétain et son gouvernement promulguèrent la loi du 1er février 1944 instituant le Service du Travail Obligatoire pour les jeunes gens de la classe 1942.

A l'exemple de ceux qui furent requis en vertu des Lois du 5 septembre 1942, décret du 10 septembre 1942, Lois du 16 février 1943, les mobilisés par la loi du 1er février 1944, prirent le maquis et vinrent en grande majorité, grossir les rangs de la Résistance Intérieure Française.

La formidable organisation créée en fin 1943 accueillit ces jeunes gens, les fit suivre un entraînement militaire clandestin afin de préparer l'insurrection nationale.

Les armes ne furent parachutées qu'en petit nombre au début pour prendre un rythme accéléré aux environs de la date du débarquement de Normandie.

C'est alors que les allemands se sachant vaincus, commirent des crimes, des massacres, plus atroces les uns que les autres, montrant au monde entier ce que valait la civilisation nazie, montrant leur ignominie.

Les Réfractaires étaient Résistants, la plupart s'engagèrent dans les Forces Françaises de l'Intérieur, malgré les répressions, les massacres, les tortures, les crimes de la milice à Pétain et des allemands, ils étaient fin prêts pour la levée en masse de juin 1944.

Ils faisaient partie de ces 12.000 Résistants organisés avant le 6 juin 1944, ce chiffre donné officiellement par des personnalités de la Résistance et du gouvernement en ce qui concerne le département du Morbihan, serait assez loin de la réalité, si l'on ajoute ceux qui ont aidé les patriotes, qui ont été l'âme de la Résistance, le soutien de la Résistance, et que la plupart des responsables officiels ont oublié.

Et pourtant pendant les combats de la libération, de juin 1944 à août 1944, c'est bien le peuple, et lui seul, qui a soutenu les combattants et qui a permis à la Bretagne de se libérer elle-même.

VINGT ANS APRES

Vingt ans après la libération de notre département nous constatons par le rapport de Monsieur le Préfet du Morbihan sur le fonctionnement du Service Départemental du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pendant l'année
I 9 6 3

Page 51 - CARTE du COMBATTANT VOLONTAIRE de la RESISTANCE

Au 31 décembre 1963, la situation était la suivante:

<u>RESISTANCE METROPOLITAINE</u>	- nombre de demandes reçues	4.253
	nombre de cartes attribuées	1.970
	nombre de rejets prononcés	1.956
	nombre de dossiers classés sans suite	320
	à la commission nationale	2

il restait 5 dossiers à examiner

Page 52 - CARTE DU REFRACTAIRE

Au 31 décembre 1963, la situation était la suivante:

Nombre de demandes reçues 1.411 au lieu de 1.524 en 1962
Nombre de cartes attribuées 719
Nombre de rejets prononcés 603
Nombre de dossiers classés sans suite 21
il restait 8 dossiers à examiner

Ce bilan est effrayant quand on y réfléchit, il prouve amplement que nos camarades n'ont pas été suffisamment informés de leurs droits, mais, il prouve aussi l'étouffement de la Résistance.

Pourtant il est reconnu que la Bretagne s'est libérée toute seule, il est reconnu qu'il existait au moins 12.000 F.F.I. organisés avant le 6 juin 1944, il est reconnu qu'il n'y eut que 772 demandes de cartes de personnes contraintes au travail en pays ou en territoire occupé par l'ennemi.

Alors, les lois instituant le Service du Travail Obligatoire, soit qu'elles n'ont pas été appliquées, comme on tente à nous faire croire, ou bien ces lois sont bien entrées en vigueur et les requis ont vécu en hors la loi, donc ils étaient Résistants, et non pas VICTIMES CIVILES de la GUERRE

Nous avons vécu une triste période, nous avons souffert pendant l'occupation et nous souffrons encore à cause de l'injustice dont nous sommes les victimes, aussi nous sommes désidés à mettre tout en oeuvre pour faire valoir nos droits

Les réintégrations

Cas particuliers-

Ce chef d'équipe de l'ancienne Artillerie Navale avait été expédié à Wésermünde, en Allemagne, au titre du S.T.O. le 27 Octobre 1942, il était marié et âgé de 37 ans.

A l'issue d'une permission provoquée, il revient en Bretagne le 16 juin 1943 et se cache dans le sud-Finistère.

Il est recherché par la police, il vit en hors-la-loi jusqu'à la libération du département.

Le 17 septembre 1944 il demande sa réintégration à l'Arsenal de Lorient, et, reçoit la lettre suivante :

Port de Lorient Vannes le 19 sept 1944

Direction des Industries
Navales

N° 30 D.
Objet: Demande de réintégration
Référence: Votre lettre du 17 septembre

Nous accusons réception de votre lettre du 17 septembre dans laquelle vous demandez votre réintégration à l'Arsenal. Afin de compléter votre dossier, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir un certificat de vos employeurs éventuels depuis votre retour d'Allemagne. Votre demande sera ensuite transmise au Département pour décision et nous espérons qu'une suite favorable pourra être donnée. Toutefois, cela peut encore demander un certain temps et vous auriez intérêt à chercher une occupation, en attendant que votre cas soit réglé.
l'Ingénieur de 1ère Classe du G.M.
DOIREAU, chef de la section des ateliers
signé: DOIREAU

Après avoir fourni les preuves de sa non collaboration avec l'occupant depuis son retour d'Allemagne, enquête de la gendarmerie maritime, il est réintégré le 16 octobre 1944, MAIS IL EST CASSE DE SON GRADE DE CHEF D'EQUIPE

Probablement en récompense pour son action dans la Résistance

Il ne sera réintégré dans son grade de chef d'équipe que le 7 juin 1945, il a fallu de nombreuses démarches auprès de la Direction de l'Arsenal et les protestations des syndicats

